

Politique en matière de science et technologie

Le sous secteur de l'Enseignement supérieur et de la recherche constitue une des principales priorités du Sénégal. En effet, le chef de l'Etat a pris le pari de faire du Sénégal un pays émergent en s'appuyant sur la qualité des ressources humaines et leur créativité.

Sur cette base, le Président de la République a donné des directives claires, qui constituent la feuille de route du Ministère qui se résume en 7 points :

- 1- Une carte universitaire planifiée dans l'espace et dans le temps ;
- 2- Une spécialisation des universités régionales et des CUR avec des dominantes ;
- 3- Un portage académique des nouvelles structures par des Universités- Ressources comme l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD) et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) ;
- 4- Une localisation des premiers cycles dans les universités régionales ;
- 5- Une implantation de CUR dans toutes les régions administratives du Sénégal et dans les pôles économiques avec des formations BAC+2 et BAC+3 ;
- 6- Une utilisation massive des TIC pour des formations à distance ;
- 7- Une orientation vers le développement économique des nouvelles universités : filières scientifiques, filières de gestion, de transport maritime et aérien et professionnalisation des filières actuelles de Droit et de Lettre.

Cette **nouvelle orientation de la politique donnée par le Chef de l'Etat au Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche** a permis de définir des orientations claires en ce qui concerne l'action éducative et la recherche scientifique et de renforcer leur contribution dans la dynamique de l'atteinte des objectifs du DSRP à moyen terme et de celle des OMD à long terme.

Ces orientations reposent sur les options suivantes :

- l'amélioration de l'accès à l'Enseignement supérieur ;
- la création des conditions d'un enseignement de qualité à tous les niveaux de formation ;
- l'expansion de la responsabilité des communautés dans le système éducatif. Ceci comporte notamment la gestion des établissements, le suivi de la qualité et la mobilisation de ressources ;
- L'élimination des disparités entre groupes économiques (riches/pauvres) entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement ;
- La promotion et la coordination d'une recherche fondamentale et appliquée capable de stimuler les secteurs vitaux de l'économie, comme l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la santé, les technologies de l'information et de la communication, la pêche, l'élevage, l'environnement, le commerce, les services, etc. ;
- La valorisation et la vulgarisation des résultats de la recherche ;
- L'ouverture à la coopération régionale, notamment au sein de l'espace CEDEAO et internationale en particulier avec l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA), l'ONUDI, et l'OTICE.

Conformément aux orientations de la feuille de route, les axes majeurs de la stratégie du secteur de l'Éducation sont développés à travers le PDEF et opérationnalisés par le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT).

Sur cette base, notre Ministère a défini trois principaux programmes que sont :

- le programme Enseignement Supérieur, celui de
- la Recherche scientifique et celui de
- la Gestion administrative.

Ces programmes sont déclinés en trois composantes majeures à savoir, **l'accès, la qualité et la gestion.**

- **l'Accès** concerne toutes actions qui contribuent à améliorer l'accueil des étudiants il sera assuré par la poursuite du déploiement de la carte Universitaire,
- la **Qualité** concerne tout ce qui contribue à l'amélioration des conditions de travail c'est-à-dire l'environnement académique et administratif
- la **Gestion**, par la poursuite de la déconcentration et de la décentralisation.

Ainsi, pour l'année 2010 la réalisation des activités prévues dans **le plan d'opération annuel**, permettra de faire un pas important en direction des objectifs sectoriels et ceux du Millénaire pour le Développement.

Présentation du programme Recherche scientifique

Le programme recherche scientifique dans nos pays doit servir en premier lieu à lever les contraintes au développement qui peuvent l'être par la recherche appliquée ou fondamentale.

Ses objectifs majeurs sont :

- définir des priorités nationales de recherche scientifique
- piloter la recherche nationale en utilisant pleinement les outils à sa disposition (FIRST),
- d'impulser activement le transfert de technologies :
- valoriser les résultats de la recherche
- jouer pleinement son rôle moteur dans la mise en œuvre et l'exécution de la politique nationale de recherche.

Les outils et instruments à disposition pour réaliser ces objectifs sont :

- le Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique (FIRST) ;
- le Fonds de Publication Scientifique et Technique (FPST),
- les Groupes Thématiques Programmés (GTP),
- le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST),
- les Centres de Recherche et d'Essais (CRE),
- la coopération internationale.

Il sera question dans ce programme de promouvoir des **activités de recherche de qualité** orientées vers la satisfaction des besoins des populations en améliorant la productivité et la compétitivité des secteurs de développement comme l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la santé, l'éducation, les

technologies de l'information et de la communication, la pêche, l'élevage, l'environnement, le commerce, les services, etc..

Un accent particulier sera mis sur le transfert des technologies et la valorisation des résultats de la recherche.

Les activités prévues dans ce programme sont :

- **L'ACCES**

- Subvention aux structures de recherche dont les Universités et instituts de recherche;
- Financement de projets de recherche dans les thématiques identifiées comme prioritaires ;
- Création de cadres de recherche par la mise en place de Groupes thématiques Programmés (GTP) ;
- Création de Centres de Recherches et d'Essais (CRE TIC, Solaire, agroalimentaire) ;
- Diffusion et vulgarisation des résultats de la recherche ;
- Poursuite du projet de recherche et de développement du Palmier à Huile ;
- Octroi d'aides et de bourses ;
- Diffusion de la culture et de l'information scientifique (organisation de manifestations scientifiques).

- **LA QUALITE**

- Appui en matériel scientifique et technologique aux structures de recherche (Universités, Instituts, Laboratoires) ;
- Subventions ;
- Mise en place du conseil national de la recherche scientifique et technique (CNRST) ;
- Valorisation des résultats de la recherche ;
- Formation et transfert de technologies ;
- Renforcement de capacités des ressources humaines de la recherche ;
- Etudes prospectives, réflexions stratégiques, colloques et ateliers scientifiques ;
- Edition et publication de revues à caractère scientifique ;
- Organisation du prix du Chef de l'Etat pour les Sciences.

- **LA GESTION**

- Pilotage et coordination des actions de recherches ;
- suivi /évaluation.